

Réponse du Transporteur à l'engagement 4

(Demandé par l'AHQ-ARQ)

Engagement 4

(Demandé par Me Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ, 2018-11-26, notes sténo., volume 1, page 225)

Référence : HQT-3, Document 1, page 17.

Valider si le gain en réseau peut se départager entre le corridor Baie-James et le corridor Manic et, le cas échéant, s'ils se partagent les mégawatts dans chacun des cas.

Réponse

Le gain en réseau du système de commande globale et locale des compensateurs (« CGLC ») s'applique uniquement sur la limite sud. Cette limite est située en aval des corridors Baie-James et Manic-Québec. Il n'est donc pas possible de partager le gain sur les limites des corridors Baie-James et Manic-Québec.